



ANALYSE DU PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE DU SENEGAL

ETUDE

En partenariat avec :



AVRIL
2011

ANALYSE DU PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE DU SENEGAL

ETUDE

En partenariat avec :

act:onaïd



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Direction du Développement
et de la Coopération DDC

**AVRIL
2011**

Etude réalisée par Amel BENKAHLA, avec l'appui de Cheikh Oumar BA et Aïfa NDOYE NIANE, Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR).

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Liste des acronymes | 5 |
| 1. Introduction..... | 6 |
| Le PNIA : Une opérationnalisation de l'ECOWAP/PDDAA au Sénégal | 6 |
| Une revue des plans nationaux d'investissements par la société civile..... | 6 |
| 2. Analyse de la cohérence et de la solidité du plan d'investissement | 7 |
| Des efforts concentrés sur l'intensification de la production agricole | 7 |
| Une priorité donnée aux filières vivrières | 7 |
| Une volonté de mettre en cohérence les différents programmes de l'Etat | 8 |
| Une prise en compte insuffisante des orientations politiques du Sénégal dans les mesures proposées..... | 9 |
| Un gap de financement restant encore à combler | 9 |
| Une faible implication des parties prenantes au processus d'élaboration | 10 |
| 3. Contribution du plan d'investissement à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique | 12 |
| Un rééquilibrage des financements selon les régions agro-écologiques | 12 |
| Un ciblage des bénéficiaires insuffisant et une approche genre limitée | 13 |
| Des mesures pour les populations les plus vulnérables à développer..... | 14 |
| Un appui aux filières et à l'économie rurale à renforcer | 14 |
| Une stratégie de développement agroalimentaire à promouvoir et à soutenir à travers une politique commerciale adaptée | 15 |
| 4. Durabilité et soutenabilité des investissements proposés | 16 |
| Un modèle d'intensification basé sur le modèle de la révolution verte | 16 |
| Une approche partielle des impacts des changements climatiques | 16 |
| Des efforts importants en termes de sécurisation foncière à fournir..... | 17 |
| Une meilleure articulation à trouver avec le niveau régional pour favoriser les complémentarités entre pays | 18 |
| 5. Synthèse et axes de plaidoyer à développer | 19 |
| 6. Bibliographie | 22 |
| 7. Annexes | 24 |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|--------|---|
| CEDEAO | Communauté Economique Des Etats d’Afrique de l’Ouest |
| CILSS | Comité Permanent Inter Etats de lutte contre la Sécheresse au Sahel |
| CNCAS | Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal |
| CNCR | Conseil National de Coordination des Ruraux |
| CORAF | Conseil Ouest Africain pour la Recherche et le Développement Agricole |
| CRES | Consortium pour la Recherche Economique et Sociale |
| DAPS | Direction de l’Analyse de la Prévision et des Statistiques |
| DSRP | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| ECOWAP | Politique Agricole Régionale de la CEDEAO |
| FONGS | Fédération des ONG du Sénégal |
| GOANA | Grande offensive agricole pour la nourriture et l’abondance |
| IPAR | Initiative prospective agricole et rurale |
| LOASP | Loi d’Orientation Agro-Sylvo-Pastorale |
| NEPAD | Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique |
| OMC | Organisation Mondiale du Commerce |
| OMD | Objectif du Millénaire pour le développement |
| OP | Organisation de Producteurs |
| PDDAA | Plan détaillé pour le développement de l’Agriculture en Afrique |
| PI | Plan d’Investissement |
| PNIA | Plan National d’Investissement Agricole |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| ROPPA | Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l’Afrique de l’Ouest |
| SYNAEP | Syndicat National des Agriculteurs, des Eleveurs et des Pêcheurs |
| TEC | Tarif Extérieur Commun |
| UEMOA | Union Economique et Monétaire ouest africaine |

1. INTRODUCTION

LE PNIA : UNE OPERATIONNALISATION DE L'ECOWAP/PDDAA AU SENEGAL

Le Plan National d'Investissement Agricole du Sénégal (PNIA) et son plan d'investissements (PI) 2011-2015 traduisent l'opérationnalisation, au niveau national, de la politique agricole commune de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) et du Plan Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Le PDDAA (Plan Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique) est une **vision collective du continent africain**, adoptée en 2003 et qui place l'agriculture au centre de la stratégie de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Avec un objectif affiché de 6% de croissance de la productivité agricole et des engagements financiers d'au moins 10% du budget global à allouer à l'agriculture par chaque pays membre, conformément à la déclaration de Maputo, le PDDAA a pour ambition d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à l'horizon 2015.

La mise en œuvre de cette vision s'est concrétisée dans un cadre harmonisé au niveau régional, puisque parallèlement au travail de planification réalisé dans chaque pays, **la CEDEAO a également élaboré sa politique agricole régionale, l'ECOWAP, comme cadre unifié de mise en œuvre du PDDAA dans la sous-région.** L'ECOWAP a été conçue autour de trois axes stratégiques : (i) l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture, (ii) la mise en œuvre d'un régime commercial intra-communautaire et (iii) l'adaptation du régime commercial extérieur pour favoriser le développement de la production agricole intérieure.

Les différents pays de la sous-région disposent désormais de plans nationaux (PNIA et PI), ainsi que d'un plan régional d'investissement qui, en application du principe de subsidiarité, gère les complémentarités entre pays et les relations de la région avec l'extérieur.

UNE REVUE DES PLANS NATIONAUX D'INVESTISSEMENTS PAR LA SOCIETE CIVILE

Lors de la présentation des plans d'investissements régional et nationaux au cours du Business Meeting de Dakar de juin 2010, une revue externe des plans proposés avait été réalisée par les institutions piliers sous régionales. Les signataires des pactes aux niveaux régional et national avaient également été invités à se prononcer sur le processus d'élaboration et le contenu des plans d'investissements.

Néanmoins, compte-tenu des délais très courts entre la finalisation des plans d'investissements, leur validation au niveau national et leur présentation au cours du Business Meeting, beaucoup d'organisations de producteurs et de la société civile n'ont pas pu disposer de suffisamment de temps, afin d'analyser finement les plans proposés et soumettre des propositions d'amélioration.

Action Aid International a donc souhaité réaliser une revue indépendante, qui s'appuie sur les principales préoccupations de la société civile et évalue à quel point les plans d'investissements contribuent aux efforts d'éradication de la pauvreté, aux droits des femmes et à la durabilité de l'environnement, mais aussi qui permette de s'assurer si ces plans sont en phase avec les principes fondamentaux du PDDAA qui reposent sur une approche globale, participative et des résultats concrets. Il s'agit donc, selon les termes de référence de l'étude (cf. annexe 1) d'arriver à une « évaluation critique indépendante, sous l'angle du petit exploitant agricole et des femmes », dont les préoccupations ne sont pas toujours prises en compte.

Pour ce faire, un important travail de documentation et d'analyse a été réalisé, qui s'appuie sur : (i) les stratégies et politiques sectorielles développées par l'Etat du Sénégal ; (ii) les différentes études qui ont conduit à la formulation du PNIA et du plan d'investissement ; ainsi que (iii) les analyses et propositions faites par les organisations de producteurs et la société civile, en matière de politiques publiques.

2. ANALYSE DE LA COHERENCE ET DE LA SOLIDITE DU PLAN D'INVESTISSEMENT

DES EFFORTS CONCENTRES SUR L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Le plan d'investissement du Sénégal est clairement orienté vers un **objectif d'augmentation de la production** (59,4% du coût total du PI) **et de maîtrise de l'eau** (19,9%). La préservation et la gestion durable des ressources naturelles occupent aussi une place importante dans les choix d'allocations budgétaires (11,1%). Ces trois programmes concentrent ainsi 90,4% du budget global du plan d'investissement¹.

Cette répartition budgétaire illustre parfaitement le modèle de développement agricole promu par l'Etat du Sénégal, fondé sur une **augmentation des aménagements hydro-agricoles** (aménagement ou réhabilitation de périmètres) et une **intensification de la production** avec des objectifs très ambitieux en termes d'augmentation des rendements (cf. annexe 2). Quelques postes de dépenses occupent ainsi une place prépondérante dans le plan d'investissement : les aménagements hydro-agricoles (15,8%) et l'accès aux intrants et équipements (53,4%), notamment l'engrais (19%), l'équipement agricole (16%), les semences (11,5%) et les produits phytosanitaires (6,9%)².

Les autres programmes qui portent sur la transformation agroalimentaire, la commercialisation, la recherche et le transfert de technologies, le renforcement de capacités des acteurs et la coordination intersectorielle ne reçoivent en conséquence que 9,6% du budget global.

UNE PRIORITE DONNEE AUX FILIERES VIVRIERES

Le sous-secteur de l'agriculture concentre l'essentiel des financements (69%), loin devant l'élevage (11%) et la pêche (4,7%). L'environnement (10,7%), les infrastructures rurales (2,6%), la valorisation des produits agricoles (0,6%) et les activités de coordination et suivi-évaluation (1,2%) se partagent le reste du budget.

Au sein des filières agricoles, **la priorité a été donnée aux céréales sèches (mil, maïs, sorgho) et au riz**, qui reçoivent tous programmes confondus respectivement 18 et 17% des financements. L'élevage arrive en troisième position (13%), suivi de l'arachide (9%), l'horticulture, incluant les productions maraîchères, fruitières et florales (7%), les cultures de diversification comme le sésame, niébé, bissap, etc. (6%) et la pêche (4%). Les investissements transversaux touchant l'ensemble des productions occupent quant à eux 22% des financements totaux (cf. figure 1).

Cette stratégie est en cohérence avec les objectifs assignés au PDDAA et à l'Offensive lancée en 2008 par les Chefs d'Etats pour la souveraineté alimentaire, puisque ce sont les cultures vivrières et l'élevage qui sont soutenus prioritairement. Il faut cependant noter que **la part consacrée à l'élevage est sûrement sous-évaluée**, alors que les analyses menées pour l'élaboration du plan d'investissement ont montré que c'est l'un des secteurs qui contribue le plus à la croissance économique (0,47% du PIB total, soit presque autant que le mil, le maïs et le riz réunis qui pèsent pour 0,55% du PIB) et à la réduction de la pauvreté (CRES 2009).

De la même manière, **on peut se questionner sur l'opportunité de financer un programme de « plantation massive de *Jatropha* pour la production de biodiesel »**. Les biocarburants cultivées à petite échelle et produits de manière durable et pour les marchés locaux peuvent participer à la sécurité énergétique, accroître les revenus locaux de l'exploitation familiale, mais l'option prise par le Gouvernement du Sénégal risque de suivre le modèle des monocultures industrielles principalement orientées vers l'exportation dans l'Union Européenne qui s'est fixée des objectifs d'incorporation de 10% d'énergies renouvelables (dont l'essentiel sera assurée par les biocarburants) dans le secteur des transports.

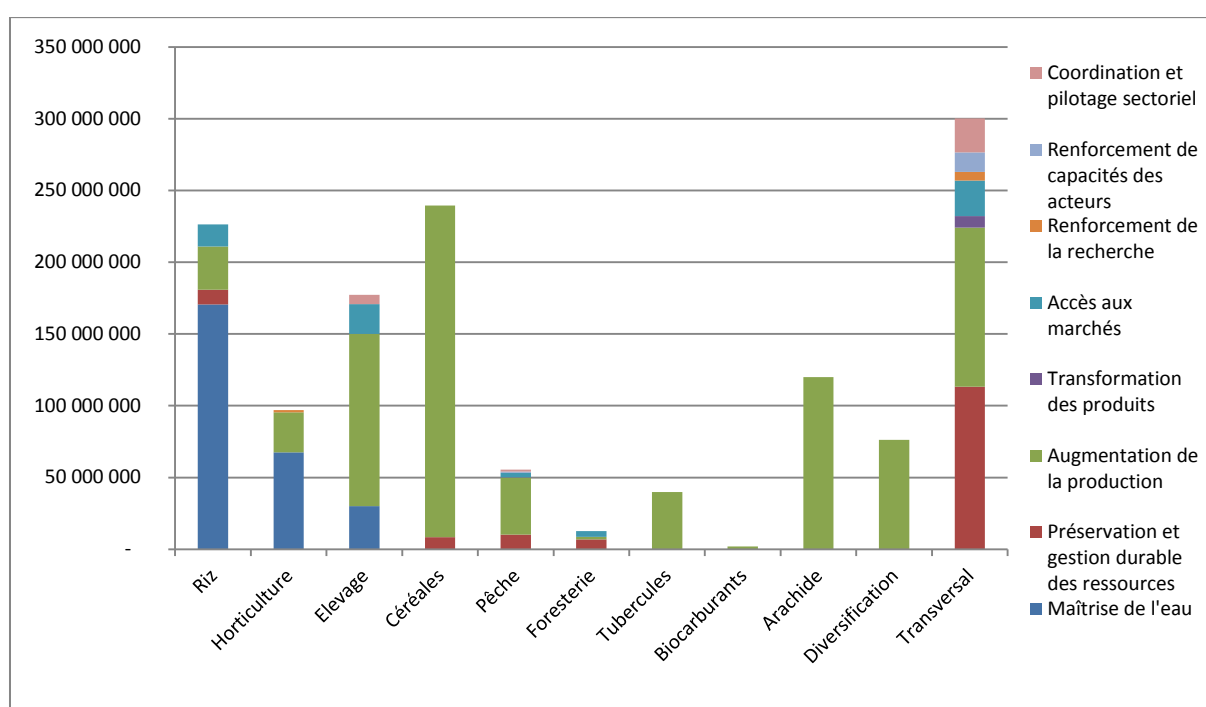
¹ Source : PNIA Sénégal – Plan d'investissement 2011-2015 – Tableau 5 p 37

² Source : PNIA Sénégal - Plan d'investissement 2011-2015 – Tableau 12 p 47

Cette option d'accélération de production intensive de biocarburants constitue un moyen très rapide d'appauvrissement des sols, une réduction des superficies destinées à l'agriculture conventionnelle et aux pâturages, une concurrence avec les productions agricoles destinées à l'alimentation humaine et une augmentation des prix des denrées alimentaires. Un pays comme le Sénégal gagnerait ainsi plus à renforcer les investissements dans la production agricole vivrière et l'agriculture familiale afin de réduire la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis du marché mondial.

Les types de bénéficiaires des mesures prévues dans le plan d'investissement ne sont en effet pas précisément identifiés. Il s'agira donc lors de la phase de mise en œuvre, de **préciser de manière plus explicite quels types d'exploitations et de productions sont visés et les critères de priorisation** qui sont définis par l'Etat (par exemple le programme de cofinancement régional pour l'intensification agricole préconise d'exclure les filières intégrées telles que la filière coton ou tomate industrielle de la mesure de subvention des engrais, d'établir un plafond de subvention par exploitant, etc.)

Figure 1 : Répartition des financements du PI entre les différentes filières (en milliers de FCFA)



Source : IPAR d'après l'analyse du plan d'investissement du Sénégal 2011-2015 / Tableau 13 p 48

UNE VOLONTE DE METTRE EN COHERENCE LES DIFFERENTS PROGRAMMES DE L'ETAT

Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et son programme d'investissements (PI) ont cherché à **mettre en cohérence les différents programmes en cours** élaborés par l'Etat du Sénégal : Programme National de Développement Agricole (PNDA), Plan National de Développement de l'Elevage (PNDE), Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), Plan d'Action Forestier (PAF) et Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (PADPA).

Néanmoins, force est de constater que ces programmes se présentent plus comme un **portefeuille de projets** intervenant dans un secteur donné que comme un cadre opérationnel de mise en œuvre des politiques pour orienter sur le long terme l'évolution du secteur et contribuer ainsi à son développement.

Ainsi, par exemple, la modernisation des exploitations agricoles est envisagée uniquement sous l'angle de la mécanisation (distribution de tracteurs, semoirs, remorques, etc.) et l'appui aux filières se limite souvent à la

distribution de semences et plants, d'engrais et de produits phytosanitaires. Il n'y a pas d'analyse fine des opportunités et contraintes de chaque filière et des politiques à mettre en œuvre de manière différenciée, en fonction des potentialités et contraintes de chaque région agro-écologique.

Les stratégies qui seront développées au niveau de chaque filière restent à préciser et les instruments à mettre en place devront être définis de manière précise en associant à leur définition les principaux acteurs concernés (producteurs, transformateurs, fournisseurs d'intrants, commerçants, etc.).

UNE PRISE EN COMPTE INSUFFISANTE DES ORIENTATIONS POLITIQUES DU SENEGAL DANS LES MESURES PROPOSEES

De la même manière, les grandes orientations indiquées dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG) ne sont que partiellement intégrées dans le plan d'investissement.

La LOASP avait pourtant identifié plusieurs axes stratégiques qui auraient pu servir de base pour l'élaboration du plan d'investissement. Cela aurait sûrement aidé à intégrer dans le plan d'investissement certains aspects actuellement insuffisamment couverts tels que la reconnaissance formelle des métiers de l'agriculture et des organisations professionnelles agricoles, la définition d'un statut juridique des exploitations agricoles, le développement des services publics et la promotion de l'équité en milieu rural, etc.

De manière générale, **le plan d'investissement se contente souvent de proposer des investissements (matériels ou immatériels), sans aller plus loin dans la formulation d'instruments politiques** qui permettraient à ces investissements d'avoir une plus grande efficacité et d'obtenir un impact supérieur en termes de réduction de la pauvreté et de contribution à la croissance économique (outils et dispositifs de sécurisation foncière des exploitations, mesures et réglementation permettant de réduire les entraves au commerce intra-régional, etc.)

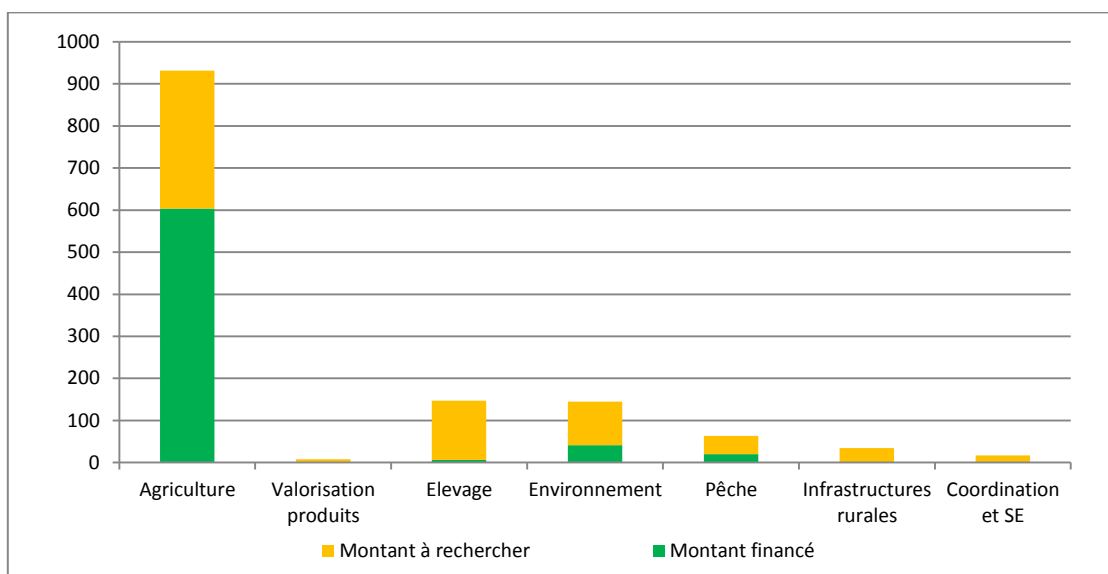
UN GAP DE FINANCEMENT RESTANT ENCORE A COMBLER

Les besoins de financement du plan d'investissement sont assurés pour moitié, l'autre moitié restant à rechercher. La contribution de l'Etat s'élève déjà à 32% du budget global du plan d'investissement (40,5% si on intègre les programmes en cours inclus dans le PNIA).

Le secteur de l'agriculture est le mieux doté, puisqu'il bénéficie déjà de près de 65% des financements prévus, alors que les autres secteurs oscillent entre 1% (infrastructures rurales) et 30% (pêche et environnement).

Le budget global du plan d'investissement, estimé à 1 346 milliards de FCFA apparaît relativement important au regard du budget alloué traditionnellement à l'agriculture. Si on se base sur l'année de référence 2007, le budget prévu dans le plan d'investissement enregistre une hausse annuelle de 55% (passage de 173 milliards à 269 milliards de FCFA annuels). On peut dès lors s'interroger sur la capacité d'absorption budgétaire de l'Etat, sachant que le taux d'exécution des investissements publics sur la période 2002-2007 a été en moyenne de 74% dans le secteur agricole (agriculture, élevage, pêche, eaux et forêts, hydraulique rurale et agricole, études et recherche, appui institutionnel/renforcement et assistance technique).

Figure 2 : Financement du plan d'investissements (en Milliards de FCFA)



Source : Plan d'investissement 2011-2015 / Tableau 7 p 39

Un cadre institutionnel nouveau a été prévu pour résoudre ces difficultés dans la mise en œuvre du PNIA : renforcement de capacités du personnel intervenant, mise en place de manuels de procédures, dispositif de suivi-évaluation, etc. Cependant, il s'avère que les difficultés d'absorption budgétaire des Etats sont souvent liées à la multiplicité des procédures des bailleurs, c'est pourquoi il sera important qu'un mécanisme de coordination efficace soit mis en place entre l'Etat et les bailleurs, comme cela est en cours au niveau de la Primature.

Une certaine priorisation a été effectuée à travers l'élaboration du plan prioritaire (soumis au financement du GAFSP), mais celui-ci reprend la quasi-totalité des programmes (80% en moyenne des programmes du PI) et n'affiche donc pas de réelle priorisation dans les investissements à réaliser.

Tableau 1 : Part des dépenses du plan d'investissement (PI) incluse dans le plan prioritaire (PP) par sous-secteur

| Sous-secteurs | % des dépenses prévues dans le PI incluses dans le PP |
|-------------------------------------|---|
| Agriculture | 88,1 |
| Coordination et suivi-évaluation | 100 |
| Elevage | 83,6 |
| Environnement | 14,9 |
| Infrastructures rurales | 100 |
| Pêche | 67,3 |
| Valorisation des produits agricoles | 100 |

Source : Plan d'investissement 2011-2015 / Tableau 19 p 59

UNE FAIBLE IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS D'ELABORATION

Il serait important d'améliorer les modalités de participation des organisations de producteurs et de la société civile à la définition des mesures et à leur mise en œuvre. En effet, la plupart des acteurs socio-économiques (organisations de producteurs, secteur privé) et du développement (organisations de la société civile, ONG, institutions de recherche) ont relevé le manque de concertation durant la phase d'élaboration du PNIA et du plan d'investissement. L'organisation de producteurs la plus représentative au niveau national (CNCR) n'a pas été associée au processus et n'est pas signataire du pacte.

L'analyse de la méthodologie adoptée au Sénégal (cf. annexe 5), qui s'est beaucoup appuyée sur un travail de modélisation, n'a en effet pas facilité les débats entre acteurs socio-professionnels et la recherche de compromis négociés sur les orientations politiques à donner au PNIA et les priorités d'intervention à intégrer dans le plan d'investissement. Il en résulte un manque d'appropriation par les acteurs des enjeux et objectifs visés à travers le plan d'investissement, mais surtout un **manque d'implication effective des acteurs privés (organisations de producteurs, secteur privé, etc.) dans la mise en œuvre**³. Contrairement au plan régional d'investissement de la CEDEAO, qui propose une maîtrise d'œuvre déléguée à plusieurs institutions régionales y compris les OP (à travers le ROPPA), au niveau du Sénégal seules les institutions publiques sont impliquées dans la mise en œuvre.

UNE CAPITALISATION INSUFFISANTE DES EXPERIENCES REUSSIES AU SENEGAL

Au regard de la **diversité de programmes (programme de phosphatage, PSAOP, etc.) et outils mis en place conjointement par l'Etat du Sénégal, les élus locaux et les organisations de producteurs (ASPRODEB, CLCOP, etc.)**, il est dommage que le plan d'investissement ne s'appuie pas davantage sur tous les acquis en la matière.

Un grand nombre d'initiatives locales de développement sont également actuellement en cours au Sénégal. Celles-ci sont mises en œuvre principalement par des organisations de producteurs, avec l'appui de partenaires extérieurs, et visent à améliorer la productivité des exploitations familiales, mieux gérer les ressources naturelles et foncières, mieux valoriser les productions locales, etc.

Une **capitalisation de ces programmes et de ces dynamiques locales** pourrait permettre d'identifier les mécanismes les plus pertinents pour encourager une **responsabilisation technique et financière des acteurs, notamment des organisations de producteurs, dans la mise en œuvre du plan d'investissements**.

³ IPAR accompagne, avec l'appui de la DDC, les plates-formes paysannes membres du ROPPA pour analyser et capitaliser le processus de mise en œuvre de l'ECOWAP.

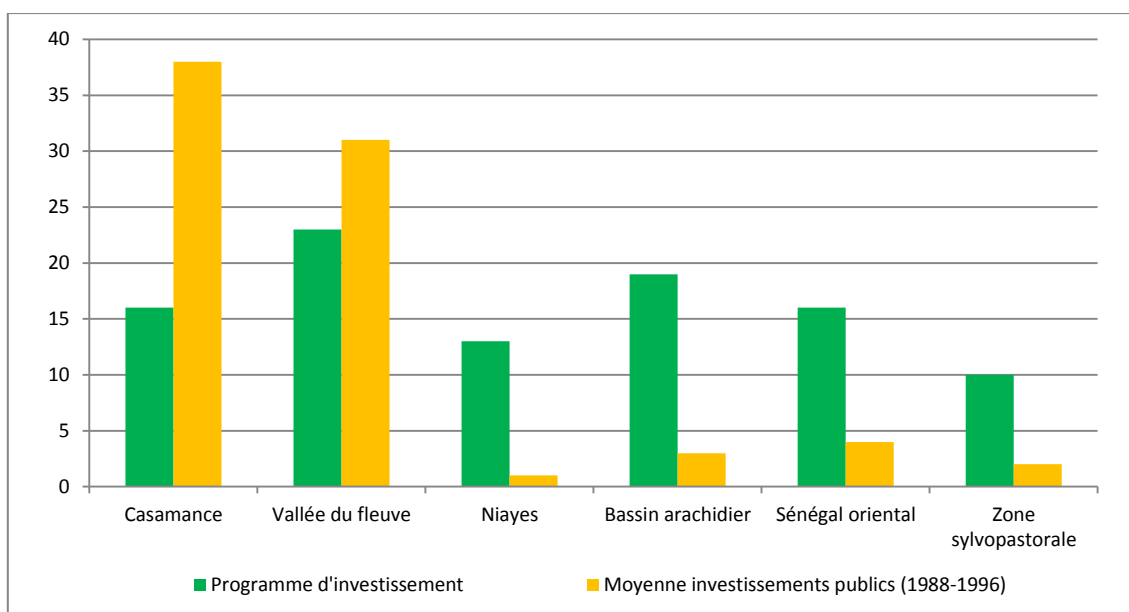
3. CONTRIBUTION DU PLAN D'INVESTISSEMENT A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET A LA CROISSANCE ECONOMIQUE

UN REEQUILIBRAGE DES FINANCEMENTS SELON LES REGIONS AGRO-ECOLOGIQUES

Les ambitions très fortes du Sénégal concernant le développement de l'agriculture irriguée se sont traduites pendant plusieurs décennies par des **investissements très forts dans la Vallée du fleuve Sénégal et en Casamance**. Ces deux régions ont ainsi concentré 70% des flux d'investissements alloués à l'agriculture entre 1988 et 1996. Durant cette période, d'autres régions comme le bassin arachidier, qui regroupe 60% de la population, n'ont reçu que 3% des investissements.

Le plan d'investissements 2011-2015 affirme résolument un retournement de cette tendance et œuvre à un **rééquilibrage des ressources allouées entre les différentes régions agro-écologiques**, dans un souci d'équité territoriale.

Figure 3 : Allocation des investissements publics entre les zones agro-écologiques



Source : plan d'investissements 2011-2015 / Graphique 2 p 45

Cette réallocation budgétaire entre régions va également permettre un rééquilibrage des financements directs et indirects reçus au niveau des exploitations. La corrélation entre investissements publics et augmentation de revenus des producteurs a été suffisamment démontrée dans le cadre du programme RuralStruc, réalisé par IPAR (2007-2010). En effet, le Delta du fleuve Sénégal est la seule région dans laquelle les exploitations familiales ont réussi à améliorer les revenus moyens par tête (supérieur à 2 dollars par jour) et à évoluer vers un modèle d'entreprise agricole, contrairement à la Haute Casamance qui, en dépit des potentialités naturelles (pluies, terres fertiles...) et en l'absence d'investissement publics massifs, fait partie des régions les plus pauvres du pays (source : IPAR, données RuralStruc 2009).

Dans la plupart des autres régions, **les exploitations familiales disposent pourtant de conditions globalement favorables qui leur permettent d'augmenter rapidement leur production** si les conditions adéquates sont réunies. La typologie effectuée par la FONGS et le CNCR, avec l'appui de l'IPAR, indique que **50% des**

exploitations du Sénégal appartiennent à cette catégorie. Une partie d'entre elles dispose de conditions de production favorables qui leur permettent d'augmenter significativement leur production en réponse à une demande de marché, l'autre partie rencontre des contraintes supérieures (baisse de la fertilité, saturation de l'espace), mais qui arrivent à être contournées par les exploitations grâce à une stratégie de diversification et d'intégration d'activités agricoles et non agricoles⁴.

Cette même typologie indique que **30% environ des exploitations ont des conditions de production très contraignantes qui les obligent à opérer une reconversion progressive de leur activité**. A travers le développement d'activités non agricoles (auto emploi) et grâce aux transferts issus de l'émigration, ces catégories d'exploitations arrivent à assurer leur sécurité alimentaire, mais des investissements publics et un accompagnement structurel s'avèrera nécessaire pour aider cette catégorie d'exploitation à assurer sa reconversion progressive.

Enfin, une troisième catégorie d'exploitations, qui représente **20% des exploitations sénégalaises** se trouve dans une **situation très précaire et d'insécurité alimentaire permanente**. Elles développent des activités de survie, compromise par un patrimoine très limité et des chocs qui les conduisent à décapitaliser et à perdre leur main d'œuvre familiale. Pour cette catégorie, un appui spécifique de l'Etat sera primordial afin d'aider ces exploitations à trouver une voie de sortie hors de l'agriculture.

UN CIBLAGE DES BENEFICIAIRES INSUFFISANT ET UNE APPROCHE GENRE LIMITEE

Face à cette diversité de situations et de contraintes dans lesquelles se trouvent les exploitations familiales sénégalaises, le plan d'investissement ne semble pas faire de distinction entre elles afin d'adapter la stratégie au public visé. Aucune priorité n'est affichée dans l'attribution des financements et il n'y a **pas de ciblage** particulier des mesures selon les types d'exploitations.

De la même manière, **l'aspect genre est globalement peu pris en compte**. Seuls deux programmes sont centrés exclusivement sur les femmes pour un montant de 8 milliards de FCFA (0,6% du total) et il n'est pas non plus fait mention, dans la présentation des mesures, ni dans l'évaluation institutionnelle, de dispositifs permettant d'assurer un accès équitable aux ressources disponibles entre les hommes et les femmes. Cela ne permet donc pas directement de répondre aux enjeux identifiés dans la Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre (SNEEG), notamment en ce qui concerne la promotion économique des femmes en milieu rural et urbain, dans laquelle des objectifs spécifiques ont été clairement identifiés concernant « l'élargissement du champ d'intervention économique des femmes, l'accroissement de la capacité d'investissement des femmes, la prise en compte différenciée des besoins des hommes et des femmes aux niveaux macro, méso et micro-économiques »⁵.

Le constat général est pourtant que les femmes disposent d'un accès très limité à la terre malgré les efforts consentis par l'Etat en matière de législation pour une meilleure équité de genre. Elles ont également souvent des difficultés d'accès aux intrants et à l'équipement particulièrement l'équipement d'irrigation, alors qu'elles sont très impliquées dans les activités maraîchères et que leurs corvées domestiques leur prennent déjà beaucoup de temps. Pour aider à un meilleur accès des femmes à la terre et à l'équipement, une attention particulière doit être accordée aux femmes dans l'affectation des surfaces des périmètres hydro-agricoles aménagés. Pour toutes ces raisons, la mise en œuvre du PNIA devrait être bâtie sur une approche genre et de manière transversale en prenant en compte autant que possible des contraintes et besoins spécifiques des femmes et des hommes afin de réduire les écarts de genre jusqu'ici observés en matière d'accès aux facteurs de production.

⁴ Source : Comment les exploitations familiales peuvent nourrir le Sénégal ? Document d'exploitation du forum du 29 novembre au 1^{er} décembre 2010

⁵ Source : Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre, 2011

Ces différents éléments font ressortir la nécessité de **mieux identifier dans la définition précise des instruments de mise en œuvre quels seront les types de bénéficiaires éligibles** aux mesures. Il s'agit en effet de garantir une répartition équitable des ressources budgétaires et un accès privilégié des ressources aux exploitations familiales, afin d'avoir un véritable « effet levier » qui concerne la grande majorité des exploitations. L'expertise et la connaissance dont les organisations de producteurs disposent de leurs membres pourront ainsi aider à identifier, de la manière la plus efficace possible, les mécanismes à mettre en place pour garantir une bonne allocation des financements et leur répartition équitable entre les différents types d'exploitations et entre les hommes et les femmes et en tenant en compte les autres couches défavorisées tels que les jeunes. Le PNIA doit aider à rendre le secteur agricole plus productif, plus rentable et plus attractif surtout à l'égard des jeunes afin de les retenir dans leur terroir et d'infléchir les flux migratoires.

DES MESURES POUR LES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES A DEVELOPPER

Aucune mesure n'est prévue spécifiquement pour les exploitations les plus vulnérables citées précédemment, qui peuvent basculer au moindre choc exogène dans une situation d'insécurité alimentaire. Le plan d'investissement se base sur une approche économique d'intégration des producteurs dans les filières pour lutter contre la pauvreté.

Le programme Transversal du plan d'investissement du Sénégal intègre cependant un volet « Renforcement du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires » pour un montant de 3,6 milliards de FCFA, qui regroupe des mesures visant à améliorer les **systèmes d'alerte et de suivi de la sécurité alimentaire** existants (coordination des réseaux d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, harmonisation des analyses sur la vulnérabilité des ménages) et à mettre en place des **stocks de sécurité** (ligne de crédit pour l'achat de 5000 tonnes de mil/sorgho, formation des gestionnaires de banques céréalières, renforcement des capacités d'intervention des banques céréalières, constitution d'un stock de sécurité, augmentation des capacités nationales de stockage et de transport). Un volet destiné à **renforcer la protection sociale des producteurs** est également prévu, mais doté de seulement 82 millions de FCFA.

Plusieurs autres mesures pourraient cependant être développées, afin d'améliorer la situation alimentaire des populations les plus vulnérables : appui et promotion des programmes de fortification des aliments, soutien aux mutuelles de santé rurales, etc.

UN APPUI AUX FILIERES ET A L'ECONOMIE RURALE A RENFORCER

Plusieurs études ont montré que les **exploitations agricoles sénégalaises sont globalement peu intégrées au sein des filières**. Les modes de commercialisation traditionnels (marchés locaux, collecteurs, grossistes) restent dominants et les systèmes alternatifs (contractualisation au sein des filières, mode de commercialisation groupée, etc.) restent une exception⁶. D'autre part, **la création de valeur ajoutée au sein des filières reste faible**, comme en témoigne la part prépondérante du secteur informel dans les activités de transformation agroalimentaire, majoritairement occupées par les femmes.

Pourtant, tous les acteurs s'accordent sur la nécessité d'**accompagner les recompositions en cours des économies rurales**, notamment **l'émergence de nouvelles filières** (manioc et pastèque dans le bassin arachidier, arboriculture fruitière en Casamance et dans les Niayes, tomate et oignon dans la Vallée et dans les Niayes, aviculture locale en milieu péri-urbain, embouche ovine, etc.) et le **développement de la pluriactivité**⁷.

⁶ Source : IPAR/RuralStruc 2009

⁷ Source : Comment les exploitations familiales peuvent nourrir le Sénégal ? Document d'exploitation du forum tenu à Dakar du 29 novembre au 1^{er} décembre 2010, FONGS/CNCR

Le plan d'investissement appréhende bien ces nouvelles dynamiques au niveau des filières et propose un appui important au niveau de l'augmentation de la production. En revanche, **les financements alloués pour le développement d'infrastructures de stockage, de transport, de transformation et de commercialisation demeurent bien en deçà des besoins** (2,58% du budget global du plan d'investissements). De même, l'appui aux organisations de producteurs et aux interprofessions reste faible, alors que la LOASP prévoit de transférer des fonctions importantes aux OP, notamment pour ce qui concerne la régulation des marchés.

De la même manière, **l'appui à la diversification des activités en milieu rural n'est pas présenté comme une orientation prioritaire du plan d'investissement**. La seule mesure prévue pour accompagner une reconversion des activités vers de nouveaux secteurs concerne la mise en place d'un fonds d'intervention pour l'ajustement des capacités de pêche maritime (allocation de fonds pour le retrait des unités de pêche, création d'un fonds de garantie pour accompagner la reconversion des pêcheurs vers d'autres activités génératrices de revenus, mise en place d'une ligne de crédit par les institutions financières nationales pour accompagner la reconversion des acteurs, etc.)

UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE A PROMOUVOIR ET A SOUTENIR A TRAVERS UNE POLITIQUE COMMERCIALE ADAPTEE

Bien que le plan national d'investissement agricole évalue bien les risques liés aux obstacles au développement du commerce intra-régional, ceux-ci ne sont par la suite pas intégrés dans la présentation des programmes et mesures à mettre en œuvre.

De manière plus générale, **il n'y a pas de stratégie de développement agro-alimentaire** qui se dessine à travers le plan d'investissement. Bien que ces activités relèvent du secteur privé, l'Etat du Sénégal doit se doter d'une vision claire en la matière afin de mettre en place les incitations nécessaires et de créer un cadre favorable au développement de l'industrie et de l'artisanat agro-alimentaire.

Certains points fondamentaux garantissant que les efforts fournis au niveau de l'augmentation de la production ne seront pas entravés par la concurrence de produits importés ou des problèmes de commercialisation pourraient ainsi utilement être ajoutés dans le plan d'investissement. Plusieurs mesures semblent primordiales pour **garantir un environnement commercial favorable aux produits agricoles et agroalimentaires** : incitations fiscales pour le développement d'entreprises artisanales de transformation agro-alimentaire, renforcement de capacités et formations des transformateurs/trices, création d'un statut légal pour les activités informelles de transformation, campagnes de promotion des produits locaux, appui au fonctionnement du sous-comité commerce des produits agricoles, re-catégorisation des produits agricoles dans le cadre de la finalisation du TEC CEDEAO, révision des droits consolidés à l'OMC (en lien avec les priorités du plan d'investissement agricole et l'élaboration d'une 5^e bande à 35%), réduction des barrières tarifaires et non tarifaires à la libre-circulation des biens dans l'espace sous-régional, etc.

4. DURABILITE ET SOUTENABILITE DES INVESTISSEMENTS PROPOSES

UN MODELE D'INTENSIFICATION BASE SUR LE MODELE DE LA REVOLUTION VERTE

La question de la durabilité du modèle d'intensification proposé pose question car il est principalement calqué sur **le modèle de la révolution verte** : mécanisation, fourniture de semences améliorées, d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires pour lutter contre les adventices. Cette stratégie peut s'avérer très pertinente dans le cadre d'un besoin d'augmentation rapide de la production, mais risque de rencontrer des limites si elle n'est pas relayée par un modèle plus soutenable.

D'un point de vue économique d'abord, **la fourniture directe par l'Etat des intrants agricoles impose un engagement financier important qui sera difficilement soutenable dans le temps** (20 milliards de FCFA par an en moyenne sur la période 2003-2010). Le plan d'investissements envisage ainsi de promouvoir la constitution d'un capital semencier (budget de 57 milliards de FCFA) et d'accroître les capacités des industries chimiques du Sénégal afin de rendre l'engrais à un coût plus accessible pour les producteurs (non budgétisé dans le PI).

D'autre part, **les modalités de distribution ne sont pas précisées dans le PI, afin de garantir qu'ils profitent bien aux producteurs** et ne soient pas détournés ou capturés par d'autres acteurs de la filière. Le plan régional d'investissement propose pourtant dans le cadre de son programme de co-financement régional pour l'intensification agricole plusieurs dispositifs qui permettraient de limiter les risques liés à une mise en œuvre inadaptée de cette mesure : mise en place d'un système de coupons, établissement d'un taux de subvention plafond, gestion déléguée à une banque, utilisation d'un réseau de distributeurs agréés, plafonnement des coupons par exploitant, mise en place d'un dispositif de suivi du programme associant toutes les parties prenantes, etc.⁸

Le plan d'investissement gagnerait aussi à **promouvoir des modèles alternatifs de gestion durable des sols et de protection des cultures** (production de compost, intégration agriculture/élevage, techniques de lutte agro-écologiques, développement de l'agroforesterie, etc.). Actuellement, le plan d'investissements ne propose qu'un programme de restauration des terres dégradées pour un montant de 5,8 milliards de FCFA, ce qui est très faible par rapport à l'ampleur de la dégradation des sols dans le pays.

Pourtant, à côté du modèle d'intensification chimique promu dans le plan d'investissements, les exploitations familiales sénégalaises seraient tout aussi bénéficiaires de mesures inspirées d'un **modèle d'« intensification écologique »**. Ces modes de production, sont d'une part plus résilients et génèrent d'autre part moins d'externalités négatives que le modèle d'intensification chimique (résistance des adventices telles que le typha dans la Vallée du fleuve Sénégal, pollution des nappes souterraines, impacts sanitaires pour les producteurs et les consommateurs résultant de la non maîtrise des techniques de lutte phytosanitaire, etc.).

UNE APPROCHE PARTIELLE DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La stratégie de lutte contre les changements climatiques se traduit dans le plan d'investissement principalement par la **réduction du risque climatique par la maîtrise de l'eau** et la **préservation et gestion durable des ressources naturelles**. Ces deux axes entrent en parfaite correspondance avec le PANA du Sénégal, qui porte sur le développement de l'agroforesterie (développement de bois et de pépinières communautaires, lutte contre la salinisation des terres, amélioration de la fertilité des sols, fixation des dunes, etc.), la

⁸ CEDEAO 2010, Note de synthèse sur les instruments de politique publique pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA

revitalisation du réseau hydrographique des bas-fonds, mares temporaires et lacs artificiels, la promotion du goutte-à-goutte, etc.

Des efforts importants sont ainsi consentis pour développer les aménagements hydro-agricoles (15,8% du budget global) et valoriser les eaux de surface. Des réflexions sont en cours au sein du Ministère de l'Agriculture pour compléter cet aspect, en valorisant aussi le potentiel de mobilisation des eaux souterraines.

Néanmoins, **le plan d'investissement n'aborde pas la question de l'évaluation de l'impact environnemental des mesures et investissements programmés**. Par exemple, concernant le développement des aménagements hydro agricoles, il n'est nulle part fait mention des impacts négatifs possibles sur les autres activités du territoire (élevage pastoral, pêche) et sur l'écosystème (réduction des espaces de regroupement des oiseaux migrateurs), ni des mesures correctrices à prendre pour limiter ces nuisances.

DES EFFORTS IMPORTANTS EN TERMES DE SECURISATION FONCIERE A FOURNIR

La principale contrainte à lever pour assurer une durabilité des investissements concerne la résolution de la question foncière et particulièrement la sécurisation foncière des exploitations familiales. **La LOASP a déjà identifié les principes qui doivent guider la future politique foncière** : « la protection des droits d'exploitation des acteurs ruraux et des droits fonciers des communautés rurales, la cessibilité encadrée de la terre pour permettre une mobilité foncière favorisant la création d'exploitations plus viables, la transmissibilité successorale des terres pour encourager l'investissement durable dans l'exploitation familiale et l'utilisation de la terre comme garantie du crédit ».

Afin de répondre aux enjeux d'une intensification durable de la production, **la sécurisation foncière des exploitations familiales devient une véritable nécessité**. Le plan d'investissement prévoit bien dans son programme transversal des financements destinés à élaborer une politique en matière de financement et pour la réforme foncière, tel que prévue dans la LOASP, mais force est de constater que les enjeux et objectifs assignés à cette politique ne sont pas précisés. Les acteurs à associer à la réflexion ne sont pas non plus identifiés. En revanche, il est fait référence aux engagements pris, lors du Conseil Présidentiel sur l'investissement, tenu le 14 juin 2010 à Dakar, de « mettre en place une **Structure chargée de l'Aménagement foncier et de l'équipement rural** » afin de favoriser et de sécuriser les investissements privés dédiés au secteur rural. Il s'avère pourtant tout autant nécessaire de **capitaliser les différentes expériences et initiatives prises en faveur d'une meilleure gestion de l'espace et sécurisation des exploitations familiales**, afin d'apporter des éléments pouvant contribuer à alimenter la réflexion sur la réforme foncière.

On peut dès lors s'interroger sur les orientations qui seront prises en matière foncière dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'investissement. **Les petits producteurs ruraux et les femmes seront-ils privilégiés dans les attributions de terres aménagées ou restaurées ?** Ou au contraire une partie des investissements consentis pour améliorer le potentiel productif du pays seront-ils réservés pour attirer des investisseurs étrangers ?

Le plan d'investissements ne propose pas directement de dédier certaines mesures spécifiquement en faveur de l'agriculture d'entreprise, mais la question demeure entière. La manière dont seront mises en œuvre les mesures pourra en effet avoir des conséquences importantes quant à la répartition des terres aménagées, et de manière plus générale, sur la gestion du foncier au Sénégal.

UNE MEILLEURE ARTICULATION A TROUVER AVEC LE NIVEAU REGIONAL POUR FAVORISER LES COMPLEMENTARITES ENTRE PAYS

Le plan d'investissement du Sénégal ne prend que faiblement en compte les complémentarités à développer avec le niveau régional. Les **opportunités liées à l'intégration régionale**, en termes de développement du commerce, d'innovation, de réduction de la pauvreté, de gestion des ressources, pourraient être davantage valorisées.

Les complémentarités possibles entre pays et entre le niveau national et régional ne sont pas explicites, bien que certaines mesures soient programmées à la fois dans le plan d'investissement national et régional, comme par exemple les mesures concernant la santé du bétail, la sécurisation de l'alimentation du cheptel, la subvention des intrants, etc.

De la même manière, les **problématiques transfrontalières** (transhumance, gestion des ressources partagées, mise en place de corridors pour l'approvisionnement des marchés, etc.) qui sont bien présentées dans le plan régional ne sont pas reprises au niveau du plan d'investissement national.

Enfin, il n'y a pas d'analyse partagée des **avantages comparatifs des différents pays** et des stratégies différenciées qui pourraient être développées, du point de vue des filières stratégiques à promouvoir et du développement d'activités de fourniture de biens et services aux producteurs (développement industriel de la production d'engrais, de matériel agricole, etc.). Le plan d'investissement reste centré sur une approche nationale, sans analyser la position relative du pays dans l'espace sous-régional. Ce point demandera à être approfondi dans la phase de mise en œuvre du plan d'investissement.

5. SYNTHÈSE ET AXES DE PLAIDOYER A DEVELOPPER

COHERENCE ET SOLIDITE DU PLAN D'INVESTISSEMENTS

| | Analyse | Axes de plaidoyer |
|--|--|---|
| Choix des investissements prioritaires | <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'investissement est axé prioritairement vers la maîtrise de l'eau (20% du budget du PI) et l'augmentation de la production (59,4%) - L'intensification de la production se traduit principalement par la fourniture d'équipements et d'intrants (53,4%) dont engrais (19%), équipements agricoles (16%), semences (11,5%) et produits phytosanitaires (6,9%) - Tous les autres programmes reçoivent moins de 10% du budget. | <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une réallocation budgétaire entre les différents programmes afin de renforcer les financements en faveur de la transformation agroalimentaire, la commercialisation, la recherche et le renforcement de capacités des acteurs. |
| Choix des filières prioritaires | <ul style="list-style-type: none"> - Les filières vivrières (mil, maïs, sorgho, riz) et l'élevage sont soutenues en priorité et reçoivent 35% des financements de manière spécifique. | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les financements consacrés à l'élevage, en raison de sa contribution spécifique à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique (résultats de la modélisation). - Compléter les investissements déjà prévus au niveau de l'élevage en développant les infrastructures pastorales et en mobilisant des fonds pour assurer une meilleure sécurisation du foncier pastoral. |
| Cohérence avec les programmes en cours | <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'investissement intègre l'ensemble des programmes de développement identifiés dans le PNIA et en cours d'exécution au Sénégal, mais ces programmes sont présentés selon une logique projet et n'adoptent pas une approche sectorielle | <ul style="list-style-type: none"> - Amorcer le passage d'une approche projet à une approche sectorielle, en intégrant les programmes et projets en cours dans un cadre politique global harmonisé qui analyserait les contraintes du secteur et identifierait les moyens de les lever (investissements publics, réglementation, subventions ciblées, etc.) |
| Cohérence avec les politiques et stratégies en cours | <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'investissement identifie bien les différents documents de politique et de stratégies du Sénégal (LOASP, DSRP, SCA, etc.) mais ne s'appuie que partiellement sur les orientations définies. | <ul style="list-style-type: none"> - Compléter le plan d'investissement en y intégrant les éléments de la LOASP non abordés : reconnaissance des métiers de l'agriculture, statut juridique des exploitations, développement des services publics et promotion de l'équité en milieu rural, protection contre les calamités naturelles, etc. |
| Solidité financière du plan d'investissement | <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'investissement est estimé à 1346 milliards de FCFA sur 5 ans, soit 269 milliards de FCFA/an. - Ce budget est supérieur de 55 % au budget agricole 2007, ce qui pose question par rapport aux capacités réelles d'absorption budgétaire. | <ul style="list-style-type: none"> - Revoir le cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan d'investissement et y intégrer les organisations de producteurs et de la société civile, afin qu'ils puissent réaliser un travail de suivi et de contrôle de l'utilisation des fonds. |
| Implication des acteurs dans le processus | <ul style="list-style-type: none"> - Les organisations de producteurs et de la société civile considèrent qu'elles ont été associées de manière marginale dans la phase d'élaboration du plan d'investissement. | <ul style="list-style-type: none"> - Exiger un contenu précis à la participation de la société civile en l'adossant à des règles de fonctionnement et devoirs de part et d'autres (respect de délais minimum d'information, reconnaissance de la représentativité des organisations, etc.) |

CONTRIBUTION DU PLAN D'INVESTISSEMENT A LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

| | Analyse | Axes de plaidoyer |
|--|---|--|
| Equité des financements selon les zones agro-écologiques | <ul style="list-style-type: none"> - Les investissements réalisés entre 1988 et 1996 ont été majoritairement orientés vers les zones irrigables (70% des financements) : Vallée du fleuve Sénégal et Casamance. - Le plan d'investissement 2011-2015 effectue un rééquilibrage entre les zones agro-écologiques (baisse à 39% des financements pour la Vallée et la Casamance) mais malgré cette réallocation importante, les régions les plus aidées continuent de l'être. | <ul style="list-style-type: none"> - Développer un plaidoyer pour favoriser les investissements dans les régions les plus défavorisées afin de permettre la réalisation d'infrastructures rurales pouvant appuyer un développement économique régional, qui s'appuie sur les activités agricoles et non agricoles. |
| Equité des financements selon les types d'exploitations | <ul style="list-style-type: none"> - Malgré l'analyse et la caractérisation des différents types d'exploitations familiales et de leur dynamique différenciée d'évolution, le plan d'investissement n'aborde jamais la question du ciblage et de l'orientation des mesures prévues. | <ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration des critères précis de ciblage des mesures, afin de garantir que les financements iront prioritairement aux exploitations familiales et aux femmes, en prenant en compte les principes d'équité et de soutien aux plus vulnérables. |
| Prise en compte de l'aspect genre | <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'investissement ne développe pas d'approche genre spécifique dans ses différents programmes. | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir dans le ciblage des mesures qui sera effectué (subvention des intrants, accès à la terre, etc.) une enveloppe spécifique qui sera réservée aux femmes afin de garantir une certaine équité dans l'accès aux financements. - Développer des mesures spécifiques d'accompagnement du petit entrepreneuriat rural (appui aux activités de transformation agroalimentaire, de commerce, accès à la formation, etc.) afin de soutenir de manière spécifique la contribution des femmes au développement économique. |
| Prise en compte des populations les plus vulnérables | <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'investissement ne prévoit pas de mesures spécifiques en direction des populations les plus vulnérables, si ce n'est à travers son dispositif national de prévention et gestion des crises alimentaires. | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les dispositifs de soutien aux projets de fortification des aliments, de création de mutuelles de santé rurales, etc. - Prévoir des mesures spécifique d'appui aux populations les plus défavorisées, qui sont en phase de décapitalisation, afin de leur assurer une porte de sortie honorable de l'agriculture (ex : fonds de reconversion, formation aux métiers d'artisanat rural, etc.) |
| Appui aux filières et au développement économique régional | <ul style="list-style-type: none"> - La diversité des filières agricoles (anciennes et nouvelles) est bien identifiée dans le plan d'investissement, mais surtout en termes d'appui au développement de la production. | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les financements alloués pour le développement d'infrastructures de stockage, de transport, de transformation et de commercialisation. - Appuyer le développement infrastructures publiques en milieu rural |
| Articulation avec la politique commerciale | <ul style="list-style-type: none"> - Les obstacles au commerce intra-régional sont bien identifiés comme des risques pouvant minimiser les impacts du plan d'investissement, mais aucune mesure spécifique n'est proposée au regard de ce constat. | <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer des mesures visant à garantir un environnement commercial favorable au développement du commerce intra-régional (protection du marché régional par des droits de douane adaptés et réduction des barrières intra-régionales tarifaires et non tarifaires). |

DURABILITE ET SOUTENABILITE DU PLAN D'INVESTISSEMENTS

| | Analyse | Axes de plaidoyer |
|--|---|--|
| Durabilité du modèle d'intensification proposé | <ul style="list-style-type: none"> - Le modèle d'intensification proposé dans le plan d'investissement repose exclusivement sur le modèle de la révolution verte, alors que ce modèle a montré ses limites. - La fourniture directe d'intrants par l'Etat n'est pas soutenable sur le long terme. - Les modalités d'accès des producteurs aux intrants subventionnés ne sont nulle part mentionnées. | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des modèles d'intensification alternatifs fondés sur une « intensification écologique » de la production et valorisant les potentialités naturelles du milieu (intégration agriculture/élevage, techniques de lutte agro-écologiques, etc.) - Capitaliser les expériences et innovations paysannes en cours afin de proposer de nouveaux outils et mesures à intégrer dans le plan d'investissements. |
| Anticipation des changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'investissement aborde la question de l'impact des changements climatiques en s'appuyant sur la stratégie développée dans le PANA : maîtrise de l'eau et gestion durable des ressources naturelles. - Cette vision est assez réductrice et ne tient pas compte des autres stratégies d'adaptation et d'atténuation qui peuvent être développées. - Elle ne prend pas en compte non plus l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux issus d'une politique d'aménagement à grande échelle de périmètres hydro agricoles. | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les travaux de recherche menés sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques. - Appuyer les stratégies locales développées au niveau des exploitations agricoles d'adaptation aux changements climatiques. - Capitaliser les expériences réussies et les partager. |
| Soutenabilité du mode de gestion foncière | <ul style="list-style-type: none"> - La plan d'investissement prévoit un financement pour la préparation d'une politique foncière. - Les principes devant guider cette politique qui ont été énoncés dans la LOASP ne sont néanmoins pas rappelés dans le plan d'investissements. - Les modalités d'élaboration de cette politique, ainsi que la participation des OP au processus n'est pas explicité. | <ul style="list-style-type: none"> - Développer un plaidoyer en faveur d'une réforme foncière inclusive prenant en charge prioritairement les besoins de sécurisation foncière des exploitations familiales. - Capitaliser les différentes initiatives et expériences menées par les OP et OSC afin d'enrichir et d'actualiser les propositions de réforme foncière qui avaient été formulées par le CNCR en 2004. - Développer un plaidoyer afin que des dispositions précises soient définies quant aux conditions d'attribution des terres aménagées, afin que celles-ci bénéficient aux femmes et aux petits producteurs ruraux (critères de priorisation, réservation d'un % donné des affectations, etc.) |
| Complémentarité avec le niveau régional | <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'investissement aborde peu les opportunités liées à l'intégration sous-régionale et les complémentarités à développer avec les autres pays. | <ul style="list-style-type: none"> - Développer la dimension régionale du plan d'investissement en s'appuyant sur l'analyse des complémentarités à développer avec la région, les opportunités de valorisation des avantages comparatifs des pays, etc. |

6. BIBLIOGRAPHIE

Plan National d'Investissement Agricole de la République du Sénégal

Plan d'investissement 2011-2015, 105 pages

Brève 1 : Programme National de Développement Agricole

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=42483>

Brève 2 : La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=42484>

Brève 3 : Plan d'Action Forestier

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=42485>

Brève 4 : Plan National de Développement de l'Elevage

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=42486>

Brève 5 : Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et l'Aquaculture

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=42487>

Brève 6 : Le Programme Transversal

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=42488>

Brève 7 : Coordination et Suivi-Evaluation

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=42489>

Brochure 1 : Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=42500>

Brochure 2 : Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire : Performance récente et perspectives

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=425001>

Brochure 3 : Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=425002>

Brochure 4 : Financement à long-terme du secteur agricole pour une croissance soutenue, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=42503>

Brochure 5 : Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA

<http://www.resakss.org/index.php?pdf=42504>

Pacte du Sénégal

http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Pacte_PNIA_Senegal.pdf

Revue post-compact du PDDAA Sénégal, Rapport préliminaire, juin 2010, 28 pages

Requête de financement du Gouvernement du Sénégal au Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP), septembre 2010, 21 pages

Autres documents de politiques de la République du Sénégal

Stratégie de croissance Accélérée – Grappe « Agriculture et Agro-industrie », avril 2007, 177 pages

Stratégie Nationale pour l'Égalité et l'Équité de Genre, 2011, 128 pages

Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, juin 2004, 43 pages

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II), juin 2006, 100 pages

Profil des projets du PANA du Sénégal, 20 pages

CEDEAO

Plan régional d'investissements pour la mise en œuvre des programmes mobilisateurs, 2010, 195 pages

Note de synthèse sur les instruments de politique publique pour la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA, 2010, 41 pages

Autres documents consultés

Ba C.O., Diagana B, Dièye P.N., Hathie I., Niang M., 2009. Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation, Programme RuralStruc Sénégal – Phase II, IPAR/ASPRODEB : 196 p

Benkahla A, 2010. Analyse des plans d'investissements agricoles : les cas du Sénégal, du Mali et de la CEDEAO. IPAR/Oxfam, 60 pages

Faye J., Bâ C. O., Dièye P. N., Dansokho M., 2007. Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006). Rapport première phase RuralStruc. Banque Mondiale/ASPRODEB. 224 p.

FONGS/CNCR, 2011, Comment les exploitations familiales peuvent nourrir le Sénégal? Document d'exploitation du forum tenu à Dakar du 29 novembre au 1^{er} décembre 2010, 64 pages.

7. ANNEXES

ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE POUR L'ANALYSE DU PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR AGRICOLE DU SENEGAL

Introduction

Le secteur de l'agriculture dans la plupart, voire dans tous les pays en développement a longtemps souffert de sous-investissement. Depuis le milieu des années 1990, l'apport des bailleurs dans le secteur agricole a considérablement baissé. La part décroissante du budget alloué par les gouvernements à l'agriculture témoigne également du sous-investissement dans le secteur. Rares sont les gouvernements qui accordent la priorité à l'agriculture dans leurs politiques et dépenses, au point que le secteur reçoit moins de 10% du budget national dans beaucoup de pays, alors que sa contribution au PIB se situe entre 20 et 50%.

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) offre une nouvelle opportunité aux pays de combler ce gap et de faire en sorte que l'agriculture redevienne le moteur de la croissance pour les pays africains.

Le PDDAA vise à exploiter le regain de croissance pour aider plus de pays africains à atteindre, ou tout au moins, à s'approcher des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) à travers le développement durable et une plus grande sécurité alimentaire. Les dernières bonnes nouvelles concernant les progrès notés dans les économies africaines et dans la production alimentaire indiquent que les changements requis pour réduire la pauvreté de manière significative et éliminer la malnutrition sont à la portée des pays africains. Sous ce rapport, le NEPAD va encourager les gouvernements à l'échelle du continent à prendre des politiques et des mesures d'investissement en vue d'accélérer et d'élargir le processus de croissance.

Cependant, pour être en mesure d'influer sur le processus en accord avec les objectifs suscités et sur l'éradication de la pauvreté, il importe d'élaborer des plans d'investissement réalistes qui garantissent que l'investissement touche directement les vrais acteurs sur le terrain.

C'est dans ce cadre qu'ActionAid International entend lancer la revue des plans nationaux d'investissement pour évaluer à quel point ils contribuent aux efforts d'éradication de la pauvreté, aux droits des femmes et à la durabilité de l'environnement ; mais également pour s'assurer qu'ils sont en phase avec les principes fondamentaux du PDDAA fondés sur une approche globale, participative et basée des résultats concrets.

Objet

Dans le processus PDDAA, il reste beaucoup à faire pour influencer la mise en œuvre des plans nationaux d'investissement. L'implication des acteurs et intervenants laisse beaucoup à désirer. De plus, le processus, et dans une plus grande mesure le contenu des plans d'investissement, doit être conçu de manière à assurer des résultats tangibles en termes d'amélioration des conditions de vie des populations.

Cette revue sommaire va analyser les plans nationaux d'investissement PDDAA de 8 pays dans le but d'aider les groupes de la société civile à mieux comprendre le focus des plans, à jauger à quel point ils contribuent aux efforts d'éradication de la pauvreté et à la croissance inclusive, mais également à évaluer comment ils appuient les priorités des paysannes pauvres et l'agriculture durable qui résiste aux changements climatiques.

La finalité est d'identifier les terrains d'action potentiels, d'éviter que les plans prennent des orientations susceptibles de compromettre les intérêts des petits exploitants et/ou des paysannes, mais également de cibler les domaines porteurs de potentiel

Objectifs et périmètre de la revue

Des revues techniques des plans d'investissement avaient été menées sous l'angle des bailleurs/gouvernements. ActionAid n'a pas l'intention de reprendre les commentaires déjà disponibles dans ces revues techniques, mais il s'agira d'arriver à une évaluation critique indépendante sous l'angle du petit exploitant agricole et des femmes dont les préoccupations n'ont, à ce jour, pas été prises en compte dans le processus PDDAA.

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- Comprendre les programmes d'investissement (quels instruments, quelles stratégies, quels objectifs, à quel environnement sont-ils liés ? etc.)
- Analyser les programmes d'investissement en lien avec : nos préoccupations (genre, changements climatiques), notre propre vision et les impacts par rapport à cette vision
- Définir les axes de plaidoyer pour une participation effective des paysans et leurs organisations.

Les tâches assignées à l'expert

Il est demandé à l'expert de :

- Passer en revue et analyser le plan national d'investissement pour le Sénégal
- Evaluer la cohérence, l'ambition et le réalisme du plan et la solidité du plan d'investissement pluriannuel, sans oublier les déficits de financement du côté des bailleurs et des Etats. S'agit-il d'un recueil de divers projets sans rapports ou d'un plan global bien séquencé? Les programmes sont-ils priorités et si oui quels sont les critères de priorisation ? L'établissement des coûts est-il détaillé ou s'agit-il de sommes forfaitaires ? Les dépenses sont-elles liées aux rendements et résultats? Le plan de financement intègre-t-il les contributions budgétaires et extrabudgétaires? Le plan de financement prévoit-il des mécanismes solides de coordination entre l'Etat et les bailleurs ? Le taux de croissance des dépenses est-il réalisable ? Telles sont certaines des questions à se poser.
- Evaluer l'analyse du plan par les bénéficiaires. Examiner quels groupes d'intérêts (agriculteurs commerciaux, revendeurs de produits agricoles, petits exploitants prospères et à faible rendement, etc.) et quels filières du secteur agricole (horticulture, production céréalière, la pêche etc.) tireront le plus de profit du plan d'investissement global. Evaluer à quel point les plans d'investissement ciblent et/ou bénéficieront aux femmes paysannes et aux agriculteurs pauvres, par exemple à travers une hausse des investissements sur l'extension, les crédits, l'approvisionnement et les intrants ; identifier les programmes à même de faciliter l'accès des femmes à la terre, aux ressources aquatiques et aux autres intrants et/ou susceptibles de réduire leur charge de travail ; évaluer les programmes de sécurité alimentaire et nutritionnels.
- Examiner si le plan d'investissement intègre des mesures adéquates fondées sur le genre et permettant de s'adapter à l'impact des changements climatiques sur la production des petits exploitants ; mettre en exergue toute mesure pouvant avoir des impacts négatifs sur l'environnement et le climat (ex : vaste expansion des surfaces irriguées, distribution gratuite d'engrais chimiques, hausse de la production animale sans programme de promotion ayant une gestion intégrée de la fertilité des sols) ;
- Examiner la composante Réforme Agraire de la stratégie le cas échéant, et mettre l'accent sur les autres programmes ou mesures pouvant avoir des effets positifs ou négatifs sur les inégalités dans la distribution des terres et les droits de propriété;
Etudier tout programme de subvention d'intrants (semences et/ou engrais gratuits ou subventionnés)

en se posant les questions suivantes : y a-t-il des mécanismes solides qui garantissent des profits aux plus pauvres et aux paysannes ? Les objectifs du programme sont-ils clairement définis, SMART et convaincants ? Dans sa conception le programme assure-t-il une durabilité fiscale et environnementale à long terme ?

- S'assurer que le plan intègre des mesures adéquates soucieuses des besoins des pauvres et fondées sur l'égalité entre les sexes en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, diversifier les régimes alimentaires et réduire la famine (y compris à travers la protection sociale) ;
- Passer en revue les propositions de promotion de l'agriculture commerciale et des exportations de produits agricoles pour évaluer leur impact sur la pauvreté et le genre, avec une attention particulière sur les allègements fiscaux, le développement de grandes infrastructures et d'autres mesures incitatives proposées pour l'industrie agroalimentaire ;
- Etudier les modalités d'implication, de participation et de responsabilisation proposées au travers des plans d'investissement ;
- Dresser une liste simple ou un schéma pour la communication des résultats de la revue qui pourraient être utilisés par les groupes de la société civile nationale (ex : les organisations paysannes) pour mener leur propre évaluation des plans PDDAA.

Livrables

- Un rapport présenté sous forme de matrice ou schéma simple de 10 à 15 pages.
- Une bibliographie exhaustive des œuvres consultées (auteur, date, titre, éditeur et adresse URL) y compris les copies physiques des données non officielles qui ne sont pas disponibles sur Internet.

Méthodologie

L'expert doit avoir une compétence avérée sur l'agriculture des petits exploitants comme moyen d'éradiquer la pauvreté et de contribuer à la croissance inclusive en Afrique, et doit également être versé dans la durabilité écologique et les questions de résilience au climat en rapport avec l'agriculture en Afrique ;

L'expert doit lire et analyser tous les documents de PDDAA disponibles pour le pays couvert par l'étude : accords signés, rapports d'inventaire, revues techniques ainsi que le plan d'investissement ;

L'expert doit également identifier et exploiter les données non officielles récentes en rapport avec la recherche : par exemple les revues et évaluations de plans et stratégies élaborés antérieurement par le gouvernement ou pas les bailleurs pour développer l'agriculture, renforcer la sécurité alimentaire et la protection sociale ; les documents d'information sur les défis écologiques et d'adaptation climatique auxquels les pays font face ; les plans et rapports nationaux d'adaptation climatique; les études réalisées au niveau national sur le secteur agricole par des agences telles que IFPRI, PNUF et la FAO ;

Les données recueillies seront analysées et interprétées pour générer des informations à partager avec les organisations de la société civile, mais également au niveau régional, qu'elles peuvent utiliser dans leur action de lobbying.

Délai d'exécution

L'expert travaillera dans des délais très courts. Il est attendu de l'Expert international qu'il recueille les données et fournisse une analyse détaillée des divers scénarii, sans oublier des recommandations claires pour le plaidoyer. Le délai d'exécution est fixé à dix jours.

ANNEXE 2 : IMPACTS ATTENDUS DU PLAN D'INVESTISSEMENT

Impacts sur les rendements (kg/ha)

| Cultures | 2005 | 2010 | 2015 | 2020 |
|------------|------|------|------|------|
| Mil/sorgho | 792 | 1025 | 1434 | 1876 |
| Maïs | 2796 | 1856 | 2691 | 3622 |
| Riz | 2960 | 3232 | 4838 | 6680 |
| Arachide | 911 | 1022 | 1251 | 1470 |

Impacts sur les productions (en milliers de tonnes)

| Cultures | 2005 | 2010 | 2015 | 2020 |
|------------|------|------|------|------|
| Mil/sorgho | 450 | 1081 | 1378 | 1889 |
| Maïs | 401 | 514 | 687 | 1061 |
| Riz | 202 | 622 | 1251 | 2138 |
| Arachide | 626 | 1043 | 1097 | 1157 |

Source : Plan d'investissement du Sénégal / Tableau 4 p 35

ANNEXE 3 : DETAIL DU PLAN D'INVESTISSEMENT DU SENEGAL PAR SOUS-SECTEUR

| Sous-secteurs | Programmes | Objectifs | Composantes phares | Budget composantes phares | | Budget global programme | |
|--|--|--|---|---------------------------|------|-------------------------|-------|
| | | | | | | | |
| Agriculture | Amélioration et sécurisation de la base productive | Contribuer à la relance durable de la production agricole et à la promotion d'un développement agricole efficient, créateur de richesses | Réhabilitation de périmètres irrigués villageois dans l'île à morphil | 81,7 | 6,2% | 333,1 | 25,5% |
| | | | Production de semences (pôles semenciers) | 57,2 | 4,4% | | |
| | | | Maîtrise de l'eau pour l'agriculture | 100 | 7,6% | | |
| | Augmentation de la production et de la productivité | Faciliter la modernisation des exploitations agricoles en majorité familiale en vue d'accroître significativement la productivité | Equiper et moderniser des EA | 51,3 | 3,9% | 570,7 | 43,6% |
| | | | Développement de la filière mil | 50,7 | 3,9% | | |
| | | | Développement de la filière maïs | 116,2 | 8,9% | | |
| | | | Développement de la filière arachide | 119,9 | 9,2% | | |
| | | | Développement de la filière sorgho | 60,6 | 4,6% | | |
| | | | Développement de la filière niébé | 51,7 | 4,0% | | |
| | Coordination et pilotage sectoriel | Assurer une coordination cohérente et transparente des activités et interventions du secteur | Appui enquêtes et recensement agricole | 4,7 | 0,4% | 14,9 | 1,1% |
| | | | Appui à la gestion de la qualité des produits | 5,7 | 0,4% | | |
| | Création d'un environnement incitatif au secteur privé | Renforcer la professionnalisation des acteurs : appuyer le processus de syndicalisation et mettre en place un dispositif de protection sociale | Renforcement de protection sociale | 0,1 | 0,0% | 12,5 | 1,0% |
| | | | Appui au système de formation agricole | 0,7 | 0,1% | | |
| Renforcement de l'offre de services du conseil agricole et rural | | | 11,8 | 0,9% | | | |
| Elevage | Développement des filières animales | Accroître la productivité de l'élevage traditionnel et la traçabilité des produits animaux | Appui au développement des systèmes de production animale | 17 | 1,3% | 80,2 | 6,1% |
| | | | Développement de la filière lait | 53 | 4,1% | | |
| | Sécurisation de l'élevage | Accroître la productivité de l'élevage traditionnel et la traçabilité des produits animaux | Lutte contre les maladies animales prioritaires | 25,6 | 2,0% | 30,1 | 2,3% |
| | Amélioration de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale | Contribuer à la préservation de la santé de la population | Construction et réhabilitation de structures d'abattage | 19,2 | 1,5% | 20,5 | 1,6% |
| | Appui à la coordination et au pilotage sectoriel | Améliorer les connaissances sur l'élevage au Sénégal | Recensement national de l'élevage | 2,5 | 0,2% | 3,1 | 0,2% |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |

| Sous-secteurs | Programmes | Objectifs | Composantes phares | Budget composantes phares | | Budget global programme | |
|----------------------------------|---|--|---|---------------------------|------|-------------------------|------|
| | | | | | | | |
| Pêche | Programme d'ajustement des capacités de la pêche maritime | Contribuer à la réduction de la pauvreté des ménages des pêcheurs les plus défavorisés et maintenir durablement les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques | Fonds d'intervention pour l'ajustement des capacités de pêche maritime | 27,3 | 2,1% | 32,9 | 2,5% |
| | Gestion durable et restauration des ressources halieutiques | Assurer une gestion durable et une restauration des ressources halieutiques | Gestion et aménagement des pêcheries | 6,3 | 0,5% | 12,3 | 0,9% |
| | | | Valorisation et commercialisation | 4,3 | 0,3% | | |
| | | | Mise en valeur des fonds marins | 1,7 | 0,1% | | |
| Aquaculture | Promouvoir l'aquaculture pour pallier la baisse de production de pêche de capture | Développement de l'aquaculture | 11 | 0,8% | 11 | 0,8% | |
| Environnement | Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres | Contribuer à la réduction de la dégradation des terres et du couvert végétal par des mesures de conservation et de gestion durable du potentiel forestier, pastoral et de la biodiversité | Développement d'un programme national des écovillages | 66,3 | 5,1% | 119,6 | 9,1% |
| | Conservation de la biodiversité et gestion des zones humides | Contribuer à la préservation de la biodiversité animale et végétale à travers l'aménagement et la gestion durable des forêts, aires protégées et réserves naturelles communautaires | Gestion intégrée des végétaux aquatiques envahissants dans le bassin du fleuve | 8,2 | 0,6% | 10 | 0,8% |
| | Développement des activités agrosylvopastorales et de promotion de l'investissement privé | Promouvoir les activités agrosylvopastorales à travers une meilleure implication du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement | Promotion du secteur privé dans la GRN par l'implantation de bassins de rétention | 9,4 | 0,7% | 15,1 | 1,2% |
| Programme transversal | Programme transversal | Améliorer les conditions de mise en valeur des périmètres irrigués villageois existants et faciliter du coup l'intensification et la diversification des cultures irriguées | Réalisation d'infrastructures rurales | 25,3 | 1,9% | 31,9 | 2,4% |
| Coordination et suivi évaluation | SAKSS-Programme de suivi évaluation du secteur | Améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue | | 5,3 | 0,4% | 5,3 | 0,4% |

ANNEXE 4 : DETAIL DU PLAN D'INVESTISSEMENT DU SENEGAL PAR PROGRAMME

| | Milliers de FCFA |
|--|--------------------|
| 1. Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau | 267 935 902 |
| 1.01 Valorisation agricole des excédents de débit des forages en milieu rural | 1 530 000 |
| 1.02 Réalisation des travaux de réfection de 7 399,5 h de périmètres irrigués | 4 440 000 |
| 1.03 Aménagement hydro agricole de Bakel | 4 109 814 |
| 1.04 Réhabilitation de périmètres irrigués villageois dans l'île à Morphil | 81 680 000 |
| 1.05 Aménagement de six vallées dans la région de Kolda | 774 164 |
| 1.06 Projet d'Aménagement de Domaines Agricoles Partagés (DAP) | 14 700 000 |
| 1.07 Développement de l'agriculture irriguée (Lac de Guiers et Vallée du Ferlo) | 15 450 000 |
| 1.08 Promotion de l'irrigation goutte à goutte | 615 022 |
| 1.09 Aménagement de Mares et de Retenues collinaires dans les régions de Louga, Diourbel et Fatick | 6 000 000 |
| 1.10 Projet de transfert des excédents d'eau du fleuve Sénégal dans la zone des Niayes, des régions de Louga et de Saint-Louis | 10 000 000 |
| 1.11 Projet de transfert d'eau de Gouloumbou vers le centre du pays | 20 000 000 |
| 1.12 Projet d'implantation de fermes agropastorales dans les régions de Diourbel, Fatick, Louga, Kaffrine | 20 000 000 |
| 1.13 Projet de réhabilitation des forages dans la zone agro-sylvo-pastorale | 10 000 000 |
| 1.14 Projet de construction et de valorisation des bassins de rétention | 6 000 000 |
| 1.15 Promotion au secteur privé dans la GRN par l'implantation de bassins de rétention | 9 394 050 |
| 1.16 Projet d'aménagement hydro agricole sur la rive du fleuve Gambie | 63 242 852 |
| 2. Préservation et gestion durable des autres ressources naturelles | 148 899 030 |
| 2.01 Restauration de la base productive agricole dans le bassin arachidier | 2 571 250 |
| 2.02 Protection et mise en valeur de terres salées dans la région de Kolda | 400 000 |
| 2.03 Mesures d'appui à la gestion environnementale et sociale | 4 099 000 |
| 2.04 Gestion et aménagement des pêcheries | 6 301 000 |
| 2.05 Aménagement d'aires communautaires | 3 170 000 |
| 2.06 Restauration des écosystèmes continentaux | 1 012 000 |
| 2.07 Aménagement et gestion des fonds marins | 710 000 |
| 2.08 Extension du plateau continentale | 1 045 000 |

| | |
|---|--------------------|
| 2.09 Lutte contre les feux de brousse | 21 539 880 |
| 2.10 Gestion durable des forêts de la Casamance | 6 772 600 |
| 2.11 Développement d'un programme national des écovillages | 66 330 300 |
| 2.12 Edification de la Grande Muraille Verte | 19 200 000 |
| 2.13 Gestion des terres dégradées | 5 784 000 |
| 2.14 Gestion Intégrée des Végétaux Aquatiques Envahissants (VAE) dans le bassin du fleuve Sénégal | 8 246 000 |
| 2.15 Reboisement des périmètres irrigués de la Vallée du fleuve Sénégal | 1 718 000 |
| 3. Augmentation de la production et amélioration de la productivité | 799 446 102 |
| 3.01 Promotion de l'emploi des Jeunes en milieu rural par la Mise en Place de Sociétés d'Intensification de la Production Agricole (SIPA) | 4 600 000 |
| 3.02 Projet d'appui aux femmes productrices de riz en Casamance continentale | 1 836 525 |
| 3.03 Relance de la riziculture des régions de Tambacounda et de Kédougou | 4 305 360 |
| 3.04 Production de semences par la création de pôles semenciers | 57 226 690 |
| 3.05 Equipement et modernisation des exploitations agricoles | 51 331 500 |
| 3.06 Appui à la filière Manioc | 39 910 000 |
| 3.07 Appui à l'émergence d'une filière blé au Sénégal | 3 720 260 |
| 3.08 Plantation massive de jatropha pour la production de biodiesel | 2 040 000 |
| 3.09 Développement de la filière mil | 50 695 000 |
| 3.10 Développement de la filière riz | 19 250 000 |
| 3.11 Développement de la filière maïs | 116 150 000 |
| 3.12 Développement de la filière arachide | 119 873 000 |
| 3.13 Développement de la filière sésame | 20 495 000 |
| 3.14 Développement de la filière sorgho | 60 557 500 |
| 3.15 Développement de la filière niébé | 51 655 000 |
| 3.16 Développement de la filière pomme de terre | 1 970 879 |
| 3.17 Développement de la Filière oignon | 10 207 046 |
| 3.18 Développement de la filière banane | 3 526 100 |
| 3.19 Développement de la filière bissap | 4 049 875 |
| 3.20 Développement de la filière mangue | 949 117 |
| 3.21 Projet d'appui au développement de la fruiticulture dans la région de Ziguinchor | 2 371 299 |

| | |
|---|-------------------|
| 3.22 Appui au développement de la filière carotte au Sénégal | |
| 3.23 Appui au développement de la floriculture | 5 830 800 |
| 3.24 Projet Intégré pour une protection raisonnée des cultures au Sénégal | 3 007 372 |
| 3.25 Appui au Développement des Systèmes de Production animale | 16 970 400 |
| 3.26 Développement de la filière lait | 53 000 000 |
| 3.27 Développement de l'aviculture familiale | 5 969 980 |
| 3.28 Développement de l'élevage équin | 3 207 300 |
| 3.29 Amélioration des cuirs et peaux | 1 002 000 |
| 3.30 Lutte contre les maladies animales prioritaires | 25 560 329 |
| 3.31 Appui à la Sécurité Alimentaire du Bétail | 1 917 775 |
| 3.32 Fonds d'intervention pour l'ajustement des capacités de pêche maritime | 27 307 000 |
| 3.33 Développement de l'aquaculture | 6 300 000 |
| 3.34 Amélioration des semences forestières et fruitières | 1 760 400 |
| 3.35 Développement de l'élevage en basse et moyenne Casamance | 12 503 443 |
| 3.36 Mise en place d'une structure moderne de fabrique d'aliment piscicole | 6 150 000 |
| 4. Développement de la transformation des produits agricoles | 8 210 000 |
| 4.01 Valorisation des produits de la pêche continentale | 220 000 |
| 4.02 Modernisation de la filière transformation artisanale | 1 005 000 |
| 4.03 Projet d'appui à la valorisation industrielle des produits agricoles (PAVIPA) | 6 985 000 |
| 5. Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles | 68 087 246 |
| 5.01 Appui à la gestion de la qualité des produits agricoles et suivi de l'impact environnemental des traitements phytosanitaires | 5 685 000 |
| 5.02 Construction et réhabilitation de structures d'abattage | 19 152 000 |
| 5.03 Appui à la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale | 1 401 500 |
| 5.04 Réalisation d'infrastructures et d'équipements de pêche | 3 053 500 |
| 5.05 Valorisation des produits forestiers non ligneux | 4 051 400 |
| 5.06 Travaux de réfection et de création de pistes de production dans la VSF | 13 346 800 |
| 5.07 Travaux de création de nouvelles pistes de désenclavement | 10 459 350 |
| 5.08 Travaux de réhabilitation de pistes de désenclavement | 870 800 |
| 5.09 Recharge de pistes rurales dans les régions de Louga, St-Louis, Fatick, Tamba et Kaolack | 1 950 000 |

| | |
|---|----------------------|
| 5.10 Réhabilitation et construction de pistes rurales | 5 644 000 |
| 5.11 Programme de construction d'infrastructures de stockage de riz et autres céréales | 2 200 000 |
| 5.12 Projet d'appui à l'amélioration de l'inspection des produits alimentaires au Sénégal | 272 896 |
| 6. Renforcement de la recherche pour la génération et le transfert de nouvelles technologies | 7 501 050 |
| 6.01 Restauration du potentiel végétal fruitier | 1 550 000 |
| 6.02 Relance des activités du centre de recherches agricoles de l'ISRA de Djibélor (Casamance) | 951 050 |
| 6.03 Projet appui à la recherche | 5 000 000 |
| 7. Renforcement de la capacité des acteurs | 14 672 271 |
| 7.01 Renforcement de protection sociale des producteurs | 82 156 |
| 7.02 Restauration et gestion durable de l'équilibre du Système Educatif agricole | 665 400 |
| 7.03 Programme de renforcement de l'offre de services du conseil agricole et rural | 11 751 715 |
| 7.04 Appui à la mise à niveau des industries de pêche | 1 023 000 |
| 7.05 Renforcement de Capacité | 1 150 000 |
| 8. Coordination et pilotage sectoriels | 31 326 360 |
| 8.01 Projet de création d'un Centre National de Documentation Agricole | 1 513 975 |
| 8.02 Appui aux statistiques agricoles | 4 711 437 |
| 8.03 Identification du bétail | 2 625 592 |
| 8.04 Renforcement du Système d'information de Gestion de l'Elevage (SIGEL) | 1 509 216 |
| 8.05 Recensement national de l'élevage | 2 501 840 |
| 8.06 Gestion et coordination | 1 578 000 |
| 8.07 Surveillance et sécurité des pêches | 1 144 000 |
| 8.08 Programme de suivi-évaluation du secteur | 4 150 000 |
| 8.09 Renforcement du dispositif national de prévention et de gestion des crises | 3 592 300 |
| 8.10 Politique en matière de financement et pour la réforme foncière | 3 000 000 |
| 8.11 Fonds d'études | 5 000 000 |
| Total | 1 346 077 962 |

ANNEXE 5 : STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SENEGAL

| Stratégie | Objectif et contenu |
|--|--|
| Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-2002) | <p>Objectif : réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.</p> <p>Développement du secteur agro-sylvo-pastoral :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement agricole - Développement de l'élevage - Relance de la pêche - Génération de revenus ruraux non agricoles |
| Stratégie de croissance accélérée (SCA-2006) | <p>Objectif : créer les conditions de nouveaux gains de productivité dans le but d'atteindre un taux de croissance de 7 à 8 %.</p> <p>Approche bâtie autour de l' « approche grappe » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promotion de l'investissement direct domestique ou étranger grâce à une amélioration constante de l'environnement des affaires afin de le rapprocher des standards internationaux - démarche ciblée de promotion de groupes de grappe à haut potentiel de croissance et dont l'effet d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie est avéré : produits horticoles, produits agricoles et d'élevage issus de la transformation artisanale et semi-industrielle, produits des cultures traditionnelles et agro-industrielles (céréales et cultures de rente). |
| Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP-2004) | <p>Cette loi repose sur les principes directeurs suivants : efficacité économique, équité sociale, durabilité, libéralisation économique, décentralisation, subsidiarité, compétition sous-régionales et marché commun agricole.</p> <p>Elle est composée de 5 parties et 19 chapitres reprenant les questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - statut juridique des métiers de l'agriculture et des OPA - protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture - statut juridique des exploitations agricoles - réforme foncière - diversification, filières et régulation des marchés - sylviculture et aménagements forestiers - politique de développement de l'élevage - maîtrise de l'eau - développement des infrastructures et des services publics en milieu rural - promotion de l'équité sociale en milieu rural - protection contre les calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales - information agricole, éducation et formation aux métiers agricoles et ruraux - renforcement des capacités des paysans, des OP, des OSC, des collectivités territoriales et des services de l'Etat - Recherche et conseil agro-sylvo-pastoral - Financement du développement agro-sylvo-pastoral <p>La LOASP constitue la base d'élaboration et de mise en œuvre des programmes opérationnels de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme National de Développement Agricole (PNDA) - Plan national de développement de l'Elevage (PNDE) - Plan d'action pour le développement de la Pêche et de l'Aquaculture - Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS). |

ANNEXE 6 : ETAPES DU PROCESSUS DE FORMULATION DU PNIA

| Date | Evènement |
|--------------------|---|
| 14 février 2008 | <p>Atelier de lancement</p> <p>Participants : Institutions de la République, Ministères sectoriels, instituts de recherche, organisations paysannes, jeunes, femmes, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers, etc.</p> <p>Mise en place du comité de pilotage et du comité technique</p> <p>Recrutement d'un consultant chargé d'élaborer le diagnostic du secteur (1993-2006) et commande au CRES du travail de modélisation</p> |
| 22 février 2008 | <p>Constitution des 6 groupes thématiques et désignation de 6 chefs de file :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la gestion de l'eau - développement durable des exploitations agricoles (ANCAR) - gestion améliorée des autres ressources naturelles (Direction des Eaux et Forêts) - développement des filières et promotion des marchés (Direction du Commerce extérieur) - prévention et gestion des crises alimentaires (Secrétariat Exécutif du Comité National de Sécurité Alimentaire) - renforcement institutionnel (DAPS) |
| Mai 2008 | Réalisation de rapports thématiques, d'un diagnostic du secteur et de la modélisation de l'impact des investissements sur la croissance et la réduction de la pauvreté |
| 14 août 2009 | Validation nationale des brochures, des brèves et du pacte national |
| 30 septembre 2009 | Signature du pacte national |
| Janvier 2010 | Organisation de 3 réunions entre le Cabinet du Ministère de l'Agriculture et les représentants des OSC (AFAO), des OP (Japando) et du secteur privé (CNCAS) |
| 9-10 février 2010 | Table-ronde nationale sur le financement du PNIA |
| 17 mai 2010 | <p>Lancement du processus post-pacte dans le cadre d'un comité mixte composé de la coordination technique, de la coordination administrative et des signataires (OP, OSC, privé et partenaires techniques et financiers)</p> <p>Mise en place du comité technique chargé d'élaborer le Plan d'Investissement (PI) et sollicitation des directions, institutions publiques et organismes privés pour transmettre des projets bancaables en vue de l'élaboration du PI</p> |
| 19 mai-3 juin 2010 | Retraite du comité de pilotage et des consultants du CRES pour la rédaction du PI : rédaction selon les 13 points de la méthodologie proposée et actualisation de la modélisation selon le nouveau calendrier (2010-2015) |
| 9 juin 2010 | Envoi du PI aux partenaires |
| 10 juin 2010 | Atelier de validation du PI |
| 14-17 juin 2010 | Présentation du PI dans le cadre du Business Meeting de Dakar |